

Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

Décisions de la Division Forêts

- Communes de Aigle, Leysin, Ormont-Dessous VD, Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière, Protection RC 702, 705, 706, 709 – F. privées
N° de projet 411.3-VD-9022/0003
- Communes de Aigle, Leysin, Ormont-Dessous VD, Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière, Protection RC 702, 705, 706, 709 – F. publiques
N° de projet 411.3-VD-9022/0002
- Communes de Begnins, Bursinel, Bursins, Dully, Luins, Marchissy, Vinzel, Bassins, Burtigny, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Gland, Le Vaud, Rolle, Tarteignin, Vich VD, Amélioration des conditions de gestion, Centre d'exploitation du Groupement Forestier de la Serine
N° de projet 421.2-VD-2112/0002
- Commune de Mase VS, Ouvrage et installations de protection, Glissement de Pravochin
N° de projet 431.1-VS-3237/0001

Projets intégraux:

- Commune de Divers VD, 5^e arrdt_F. privées_SY B/C
N° de projet 401-VD-9042/0002
 - avec les composantes suivantes
Soins minimaux temporaires
Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière
- Commune de Divers VD, 5^e arrdt_F. publiques_SY B/C
N° de projet 401-VD-9042/0001
 - avec les composantes suivantes
Soins minimaux temporaires
Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière
- Communes de Corbeyrier, Leysin, Ormont-Dessous, Noville, Rennaz, Roche, Veytaux, Villeneuve, Yvorne, Aigle VD, 3^e arrdt_F. publiques_SY B/C
N° de projet 401-VD-9043/0001
 - avec les composantes suivantes
Soins minimaux temporaires
Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière

Voies de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission de recours en matière d'infrastructures et d'environnement (CRINEN), Schwarztorstrasse 53, case postale 336, 3000 Berne 14, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication dans la Feuille fédérale (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera

présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Division forêts, Worblentalstrasse 68, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (031 324 78 53/ 324 77 78).

10 octobre 2006

Office fédéral de l'environnement